



Photo J.Y. Jamin

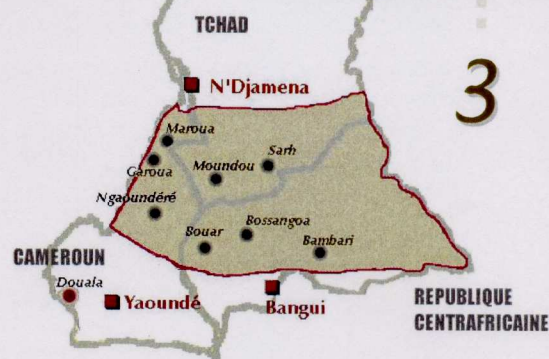
Les exploitations agricoles et leur gestion en Centrafrique

E. Mbétid-Bessane

Agronomes, économistes, anthropologues et géographes se sont penchés sur la notion d'exploitation agricole en Afrique et ont débattu de la place de cette unité économique en milieu rural africain. En témoigne le célèbre article de Gastellu, paru en 1980 : « ... Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ». Celui-ci soulignait que le vocable d'exploitation agricole, perçue comme unité économique, ne correspond pas à la réalité des sociétés rurales africaines, ce qui rend difficile son identification. Il a proposé alors de découper l'exploitation agricole en plusieurs communautés économiques qui ne sont pas forcément équivalentes : communauté de production, communauté de consommation et communauté d'accumulation.

La démarche proposée par Gastellu s'est révélée très fructueuse en Afrique de l'Ouest. Par contre, en Afrique Centrale, et particulièrement en Centrafrique, son utilisation est plus délicate, car l'organisation sociale des familles est très différente. Elle est basée sur un mode de segmentation familiale rapide. Lorsque les enfants se marient, ils prennent leur indépendance. Le garçon quitte le domicile paternel et fonde son ménage en dehors de la concession de son père et la fille quitte sa famille pour rejoindre son époux ; ils créent alors leur exploitation agricole. Ceci explique le nombre de personnes peu élevé par exploitation. L'unité de production, l'unité de consommation, l'unité d'accumulation et l'unité de résidence sont ici confondues : l'exploitation agricole en Centrafrique est réduite à un seul ménage. Comment cette exploitation agricole est-elle gérée ?

Savanes
d'Afrique centrale



Pratiques de gestion des exploitations

On distingue deux grands types de gestion de l'exploitation agricole : la gestion centralisée et la gestion décentralisée.

La gestion centralisée (29 % des cas)

La gestion de l'exploitation est placée sous la responsabilité du père de famille, chef d'exploitation et seul centre de décision. Les autres actifs (épouse et enfants) sont des exécutants.

Le choix et la taille des activités relèvent du chef d'exploitation. A l'exception du défrichement et du labour (travaux exclusivement masculins), les opérations culturales et les activités sont mixtes. Le chef d'exploitation mobilise et contrôle la main-d'œuvre familiale pour effectuer les travaux sur toutes les parcelles cultivées. Au besoin, il peut recourir à la main-d'œuvre extérieure.

Le chef d'exploitation est responsable de la gestion des productions et des flux monétaires.

Il prélève la quantité de produits nécessaires à l'autoconsommation et garde le reste pour le marché. Ensuite, il met à la disposition de son épouse la quantité nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires d'une période donnée. L'épouse est tenue de rendre compte de sa gestion à son mari.

Le chef d'exploitation engage toutes les dépenses de la famille et de l'exploitation. Quand les besoins ne peuvent pas être couverts par la caisse, le chef d'exploitation met à la disposition de son épouse la quantité nécessaire à vendre et encaisse immédiatement les recettes pour satisfaire ces besoins.

La gestion décentralisée (71 % des cas)

La gestion de l'exploitation est partagée entre le chef d'exploitation et son épouse (deux centres de décision).

Le choix des activités se fait de concert, avec une répartition sexuelle des activités : celles liées à la recherche du revenu monétaire relèvent du chef d'exploitation et celles liées à l'autoconsommation de son épouse. Ils conduisent indépendamment leurs activités. Mais, si la main-d'œuvre familiale devient insuffisante pour les besoins de l'exploitation, le chef d'exploitation a recours à la main-d'œuvre extérieure.

Les productions de rente sont sous la responsabilité du chef d'exploitation et les productions vivrières sous celle de son épouse. Cette dernière prélève la quantité destinée à l'autoconsommation et garde le surplus pour le marché. Le revenu qu'elle encaisse, permet d'acheter les biens de première nécessité (savon, pétrole, huile, sel, etc.).

Concernant les produits de rente, le chef d'exploitation vend et encaisse l'argent du coton en une seule fois. Il met à la disposition de son épouse les autres produits marchands à vendre et encaisse les recettes. Il y a donc deux caisses au niveau de l'exploitation : l'une gérée par le chef d'exploitation pour les dépenses d'investissement et d'exploitation et l'autre gérée par son épouse pour les dépenses quotidiennes de famille.

Caractéristiques techniques et socio-économiques des exploitations

Les exploitations agricoles se distinguent aussi aux niveaux technique, économique et social.

Au niveau technique, les producteurs aux pratiques de gestion centralisée ont des exploitations de taille relativement grande avec un taux d'équipement élevé. Les autres ont des exploitations de taille plus petite avec un faible taux d'équipement. Cette différenciation technique serait liée à l'âge, autrement dit à la date d'installation du producteur. Ceux installés depuis longtemps, ont eu le temps de s'équiper et d'augmenter la taille de leurs exploitations en bénéficiant autrefois des crédits agricoles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Au niveau économique, les deux types de gestion se distinguent par leur stratégie de développement de l'exploitation. Celles qui ont une stratégie cotonnière intensive ou une stratégie d'élevage marchand sont majoritaires dans le type de gestion centralisée. En revanche, celles qui ont une stratégie vivrière marchande, de répartition de risques entre activités, apicole ou para-agricole, sont majoritaires dans le type

modernisation en milieu wolof saloum (Sénégal). *Agronomie tropicale* XXXI-1, pp. 63-81.

Mbétid-Bessane E., 2002. Gestion des exploitations agricoles dans le processus de libéralisation de la filière cotonnière en Centrafrique. Thèse de doctorat, Institut National Polytechnique de Toulouse.



...Contact : mbetid@hotmail.com Pour en savoir plus : www.prasa

Conclusions...

L'identification de l'exploitation agricole en Centrafrique ne pose pas de problème. L'unité de production, l'unité de consommation, l'unité d'accumulation et l'unité de résidence sont confondues. On note deux types de gestion des exploitations agricoles : la gestion centralisée et la gestion décentralisée. L'organisation du travail et de la trésorerie induite par la dimension sociale, notamment l'âge et le niveau scolaire du producteur, détermine ses pratiques de gestion. Cette dimension sociale joue sur les dimensions technique et économique de l'exploitation.



Photo J.Y. Jamin



Quelques références...

Benoit-Cattin M., Faye J., 1982. L'exploitation agricole familiale en Afrique soudano-sahélienne. PUF, Paris, 94 p.

Gastellu J.M., 1980. Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique. Cahiers Orstom, Série Sciences Humaines, vol. XVII, n°1-2, pp. 3-11.

Kleene P., 1974. Notion d'exploitation agricole et modernisation en milieu wolof saloum (Sénégal). *Agronomie tropicale* XXXI-1, pp. 63-81.

apicole ou para-agricole, sont majoritaires dans le type de gestion décentralisée.